

Image not found or type unknown



Service après vente non assuré

Par **SVETZ**, le **30/09/2010** à **00:33**

Bonjour,
Suite à une panne de mon téléviseur, la réparation m'a été facturée 259 euros.
L'appareil étant retombé en panne (même problème) trois jours après, je l'ai ramené au SAV, qui l'a gardé trois mois. Je l'ai récupéré, il retombé en panne immédiatement.
Suis-je en droit d'attendre le remboursement de la somme versée, la réparation étant en principe garantie ?
Le magasin (connexion) me propose un avoir de 259 euros, en échange de ma télé + télécommande, ce qui me paraît suspect.